



## ENSEMBLE, EXIGEONS LA FIN DE LA PRÉCARITÉ !

**D**ans la Fonction publique, les titulaires côtoient de nombreux-euses agent-es «contractuel-les» dont l'effectif a quasiment doublé entre 2005 et 2019. En 2019, la Fonction publique en comptait 1124700 (soit 20 % des emplois de la Fonction publique), tandis qu'ils-elles étaient 755307 en 2005. Il ne s'agit plus d'accélérer ce processus, mais bien de changer la nature même de l'emploi public et sa structuration. Il s'agit d'un changement de paradigme en matière de recrutements, de structuration et d'éthique du fonctionnaire. Pour la CGT, il y a déjà beaucoup trop de non titulaires et de précaires dans la Fonction publique et ce gouvernement fait en sorte que demain il y en ait encore plus.

Avec la mise en place des contrats de projets actée par la loi de transformation de la Fonction publique, il s'agirait pour le gouvernement de mettre les collec-

tivités locales «en capacité de mobiliser des profils divers pour la conduite de projets ou de missions qui sortent des missions habituelles ou s'inscrivent dans le cadre d'une durée limitée» alors que les contrats actuels ne pourraient pas y répondre. Cela pourrait être, par exemple, des projets informatiques, de gestion immobilière, de communication, d'expertise en matière de ressources humaines qui ne seraient pas pérennes.

La durée maximale du contrat de projet correspondrait à celle du mandat politique. Pour la Fonction publique territoriale, le fait que ces nouveaux contrats de projet puissent couvrir une période de six ans, soit le temps d'un mandat, est extrêmement pernicieux et inquiétant : pour la CGT, ces dispositions nous exposent à des dérives qui porteraient une atteinte très forte à la continuité de l'action territoriale ainsi qu'à la neutralité et à l'impartialité de l'agent-e public-que, fragilisée par un contrat précaire.

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,  
VOTEZ CGT!  
LE 8 DÉCEMBRE 2022**

Pour la CGT, ce «contrat de projet» est une aberration. Le Statut général permet déjà à des fonctionnaires formé-es et qualifié-es d'exercer ces missions non habituelles. Les contrats actuels (CDD ou CDI) répondent aux besoins ponctuels ou lorsqu'il n'existe pas de corps d'accueil. Par ailleurs, avec pour objectif de précariser de plus en plus les travailleur-euses, le contrat de projet est un des outils de démolition du statut de la Fonction publique mis à la disposition des employeurs publics par la loi du 6 août 2019.

**CE CONTRAT DE PROJET, C'EST PLUS DE PRÉCARITÉ, PLUS DE MOBILITÉ IMPOSÉE, PLUS D'INÉGALITÉS SALARIALES ET SOCIALES.**

La CGT défend un principe fort, le maintien d'une Fonction publique de carrière où le grade demeure distinct de l'emploi, car il protège l'usager-ère-citoyen-ne contre les pressions des intérêts économiques privés, car il permet au fonctionnaire d'exercer ses missions de service public de manière neutre, impartiale, dans l'intérêt général et le respect des lois et règlements, ce que la fragilité du contrat ne permet pas.

**“ Je suis adjoint administratif contractuel à la Ville de Nantes depuis 2018. Ce statut induit une grande précarité dans notre travail et pèse sur la réalisation de nos missions. Pourtant, nous, contractuel-les, réalisons le même travail que nos collègues et subissons les mêmes reculs sociaux comme avec la loi de transformation de la fonction publique. Contre la précarité, le 8 décembre je voterai CGT.”**

**Louis, adjoint administratif à la Ville de Nantes**

## Dans ce cadre, la CGT revendique :

- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- La réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation à la hauteur des enjeux, y compris pour tous les « contrats aidés », notamment les PEC (Parcours Emploi Compétences) ;
- La création des cadres d'emplois pour les ASSFAM et ASSMAT ;
- La négociation salariale collective ;
- L'accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité ;
- La suppression des contrats de projet (durée de un à six ans) qui vont faire exploser le nombre de contractuel-les et les précariser, fragilisant ainsi les services publics locaux ;
- L'arrêt du recrutement de non-titulaires pour remplacer des agent-es momentanément indisponibles et la création d'équipes volantes de titulaires ;
- Le recrutement statutaire, seul garant de la neutralité du service public ;
- Le développement des filières pour prendre en compte la spécificité des nouvelles missions non prévues dans nos cadres d'emplois, avec un accès à l'emploi public par l'organisation de concours.

### JE VOTE CGT, JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

À remettre à un-e syndiqué-e CGT ou à renvoyer au syndicat (voir le tampon ci-contre)

Tampon du syndicat

Connaissez vos droits  
lisez notre guide  
«Droits des agents»  
en scannant le QR code



**LE 8 DÉCEMBRE 2022**  
**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ CGT!**